



MAIRIE de GUILER-SUR-GOYEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION :

07 septembre 2026

AFFICHÉE LE :

14 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 11

VOTANTS : 14

L'an deux mil vingt-six, le vendredi 11 septembre 2026 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de GUILER-SUR-GOYEN, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mr Jacques CARIOU, Maire.

Etaient présents : Jacques CARIOU – Marthe BIGER – Patrice FAILLER
Jean-Jacques SAVINA – Catherine MONNIER – Marie-Armelle GUELLEC
Anne MENNECHET – Enzo BEAUNE – Fabrice TREMEAU – Guillaume GOURLAOUEN – Nadine L'ALLES

Étaient absents(es) et excusé(es) : Johanna KERAVEC
Hélène KERJEAN ayant donné pouvoir à Marthe BIGER
Yan AUFFRET ayant donné pouvoir à Jacques CARIOU
Loriane LE BARS ayant donné pouvoir à Patrice FAILLER

Secrétaire de séance : Anne MENNECHET

Délibération n° 2026 - 049

Objet : Pacte Finistère – Appel à projet sécurité 2026

Vu le projet d'installation d'un système d'alarme destiné à renforcer la sécurité de la salle polyvalente communale ;

Considérant que la salle polyvalente constitue un équipement communal accueillant régulièrement du public, notamment à l'occasion de manifestations associatives, culturelles, sportives et communales ;

Considérant la nécessité de renforcer la protection des locaux, des équipements et des biens communaux contre les risques d'intrusion et de dégradation ;

Considérant que le Département du Finistère a mis en place un appel à projets « Sécurité » permettant d'accompagner financièrement les communes dans la réalisation d'équipements destinés à renforcer la sécurité ;

Considérant que le projet communal est susceptible de bénéficier d'une participation financière du Département du Finistère à hauteur de 50 % de la dépense éligible ;

Vu le devis établi par l'entreprise SECAL, pour un montant de 1 972.00 € HT, soit 2366.40 € TTC ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE

- D'approuver le projet d'installation d'un système d'alarme à la salle polyvalente communale pour un montant estimatif de 1 972.00 € HT, soit 2366.40 € TTC ;
- De solliciter auprès du Département du Finistère, au titre de l'appel à projets « Sécurité » du Pacte Finistère, une subvention correspondant à 50 % du montant éligible de l'opération
- D'autoriser le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la demande de subvention auprès du Département du Finistère et à signer tout document relatif à cette opération.

Pour copie conforme au registre

Le 11 septembre 2026

Le Maire

Jacques CARIOU

